L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 17 MAI 1872. — [illegible] Année—Vol. XLV.

[illegible]
VENDREDI MATIN, 17 MAI.

VENTES A L'ENCAN [illegible]

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Staub & Benet, [illegible] de la rue de Chartres—boîtes, [illegible]
Par [illegible] de Chartres, [illegible] articles de [illegible].

SPECTACLES.

Aujourd'hui, Vendredi :

ACADÉMIE—Roméo Jaffier Jenkins et les Brigands.
ST CHARLES—The Octoroon or [illegible] in Louisiana.

Warmoth ouvrant ses bras.

Dans une réunion de la délégation des républicains fédéraux à la convention de Cincinnati, qui a eu lieu, [illegible], au Mechanic's Institute, M. Warmoth a prononcé un discours qui est certainement remarquable en son genre. On croit rêver en lisant certains [illegible] de cette harangue. Nous pensions connaître M. Warmoth, [illegible] passe notre compréhension. Qu'à Saint-Louis, devant des auditeurs qui ne savent pas le premier mot des affaires de la Louisiane, notre gouverneur ait essayé de se faire passer pour un apôtre des réformes, pour un champion de l'honnêteté, cela se conçoit, puisqu'il ne craignait pas de trouver de contradicteur dans la foule qui l'écoutait. Mais qu'à la Nouvelle-Orléans même, où il est regardé comme le principal auteur responsable du régime que nous subissons depuis quatre ans, M. Warmoth, empruntant le langage même de ses adversaires, nous dise effrontément qu'il entre dans le mouvement "parce qu'il ne veut plus voir quatre autres années de gouvernement dans cet État et dans la nation telles que celles dont il a été témoin depuis quatre ans" voilà ce qui nous confond. Et, néanmoins, M. Warmoth trouve des gens, non assez crédules pour ajouter foi à ce qu'il dit, mais assez simples pour croire qu'il va se mettre à leur merci.

Il n'y a, cependant, pas de malentendu possible et nous recommandons à tous ceux qui s'imaginent que le gouverneur va se mettre purement et simplement au service de la démocratie, l'étude attentive des paroles et des actes de M. Warmoth. Voici son discours :

Pour ma part, je désire que tout homme soit qu'il est citoyen, quand même il aurait été au service confédéré, et que le gouvernement soit tel qu'il lui fasse sentir qu'il est citoyen et non hors la loi. Je veux aussi voir une administration économique et juste, et en finir avec cette armée de parents et de fonctionnaires qui, sous le système actuel, dévastent le pays. Je ne veux plus de mise en vigueur de la loi des kuklux dans des États où il n'y a pas de kuklux. Je ne veux plus voir de baïonnettes employées dans l'intérêt des parents du président pour insulter les officiers de l'État et les renverser de leur position en violation de tout droit, de toute justice, de toute loi.

Arrêtons-nous un moment sur ce paragraphe. M. Warmoth se plaint de l'intervention des baïonnettes fédérales. N'est-ce pas le comble de l'ingratitude ? Ne serait-il donc si ces baïonnettes ne l'avaient pas installé et contenu au pouvoir depuis quatre ans et si, en janvier dernier, elles ne l'eussent pas protégé contre la fureur populaire? A-t-il oublié que, tandis que le peuple demandait le retrait des troupes ou leur neutralité dans l'imbroglio législatif, il implorait, dans des termes suppliants, l'aide du général Emory.

Maintenant que les baïonnettes fédérales ne doivent plus protéger les fraudes électorales scandaleuses dont M. Warmoth a l'habitude et dans la pratique desquelles il est passé maître, il n'en veut plus. Mais, reprenons ce discours, si étrange dans une pareille bouche.

Je ne veux pas voir des [illegible] comme s'ils étaient à vendre sur la place du marché; mais je veux une législature honnête et intelligente et un gouvernement qui exécute la volonté, et, messieurs, vous ne pouvez obtenir ce résultat seulement avec le parti républicain, car il est tenu en défiance par le peuple pour des actes que vous et moi ne pouvons justifier ou excuser. Il ne pense pas que cela puisse être accompli par le parti démocrate seul, car il a prouvé qu'il manquait également de vertu et de moralité politiques; mais, messieurs, je dis et je crois que les hommes honnêtes des deux partis peuvent se rallier et s'unir en faisant chacun la moitié du chemin et réussir à affranchir le pays, l'État et la nation.

J'entre dans le mouvement parce que je ne veux plus voir quatre années de gouvernement, dans cet État et dans la nation, telles que celles dont j'ai été témoin, et je crois que, si cela devait continuer, tous les honnêtes gens seraient obligés de vendre leurs propriétés et de quitter le pays.

Il est inutile de dire, comme Conway l'a avancé, que nous devons être alarmés parce que la démocratie peut se joindre à nous. Je vous dis que je ne suis pas du tout inquiet à ce sujet. J'ouvre mes bras et je suis prêt à accueillir tout homme, démocrate ou républicain, qui voudra aider le mouvement. Je ne m'inquiète pas qu'il ait été autrefois hostile à moi ou à mon parti, s'il est en faveur d'un gouvernement honnête, d'hommes capables, intelligents et honnêtes pour occuper les emplois, d'un gouvernement libre, d'une arène ouverte à tous et d'une lutte loyale.

N'est-ce pas admirable? Ne dirait-on pas que Warmoth a été touché par la grâce divine comme saint Augustin, et que, de pécheur endurci, il est devenu un apôtre zélé de la vérité, de l'incorruptibilité, de l'honnêteté et de... l'économie.

"Si ce régime continue, les honnêtes gens seront obligés de vendre leurs propriétés et de quitter le pays." Mais c'est ce que nous ne cessons de dire, et nous avons été, pour cela, critiqués par le Republican. Qui osera désormais contredire l'assertion, après qu'elle est sortie de la bouche de son Excellence?

Nous sommes donc d'accord avec M. Warmoth sur tous les points, sauf un seul. Il faut en finir avec ces fonctionnaires qui dévastent le pays, avec ces législateurs qui sont à vendre au plus offrant. Le seul point sur lequel nous différons, c'est que nous ne pensons pas que le moyen d'arriver à ce résultat, soit de nous jeter dans les bras que Warmoth tient tout grands ouverts,—non pour embrasser, mais pour étouffer la démocratie.

De ce qu'a dit M. Warmoth il résulte qu'il n'entend nullement se mettre à la remorque de la démocratie; il n'ira pas à elle, il entend qu'elle vienne à lui. Déjà il a fait ouvrir dans divers districts de la ville, par ses affidés, des clubs pour Greeley et Brown, afin de garder la haute main dans la conduite de la campagne pour le cas où la démocratie se rallierait à ces candidatures.

Terminons par une remarque qui a son importance. A qui M. Warmoth a-t-il adressé le discours que nous venons de reproduire? A ses assesseurs et collecteurs d'État et autres fonctionnaires. Il compte sans doute sur leur désintéressement pour céder leurs places. Et—signe des temps—Conway seul a protesté. Il a peur que la prébende des écoles publiques ne lui soit pas conservée, et il n'est pas prêt à sacrifier ses émoluments sur le nouvel autel élevé par Warmoth.

Le rideau est levé et nous assistons à une singulière comédie. Quel sera le dénouement? Au peuple de la Louisiane de répondre!

LOTERIE DE LA LOUISIANE.—Le grand tirage de cette loterie aura lieu samedi 18 du courant, à 11 heures du matin, au local de la Compagnie. Le lot capital est de $50,000 ; le nombre des billets est de 20,000 et le prix du billet est de $20 seulement. Le public est invité à assister au tirage. Heureux ceux qui peuvent acheter un billet, puisque avec la chétive somme de $20 ils ont la chance de gagner la forte somme de $50,000! C'est donc là un argent bien placé. Ne vaut-il pas mieux le mettre là où un bénéfice énorme peut en résulter que de le dépenser en plaisirs ou en entreprises douteuses, s'offrant que de minimes chances de gain ou qu'un chiffre de gain comparativement [illegible]? La Loterie de la Louisiane a fait [illegible], et les amateurs de jeux de hasard peuvent avoir toute confiance dans cette institution.

[illegible]

L'ILLUSTRATION.—MM. Hébert & Cie, au coin des rues de Chartres et Bienville ont reçu L'Illustration du 27 avril.

[illegible] Mastrand. [illegible] M. [illegible] qui [illegible] à la Nile-Orléans [illegible] professeur au [illegible] Collège du Mt. St-Mary où il occupe la chaire des langues modernes et de la littérature anglaise. Comme cette institution a toujours été fort patronisée dans notre État, il nous a semblé que le départ de notre ex-confrère pourrait être recommandé comme une bonne occasion à ceux de nos lecteurs qui voudraient envoyer leurs fils dans cette institution populaire. M. [illegible] restera ici jusqu'à la fin du mois et, pendant ce temps, on pourra le voir tous les jours de 1 à 3 heures de l'après-midi au bureau de M. Robert M. Lusher, agent du fonds d'éducation Peabody, Commercial Place 21.

GRAND CONCERT.—Nous apprenons que Mlle Gentilella, artiste de l'Opéra, donne ce soir, au Foyer du Théâtre, un grand concert d'adieu, avec le concours de plusieurs chanteurs et instrumentistes distingués. C'est une dernière occasion, dont les amateurs de musique s'empresseront de profiter. Le programme du concert est d'ailleurs fort attrayant. Le prix du billet [illegible].

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.— Nous rendrons compte dans un prochain numéro de la représentation de la Traviata. Mademoiselle Corani a une voix belle et puissante qui doit plutôt convenir au genre dramatique qu'au genre mixte du rôle de Violetta. Le rôle de Norma lui permettra de déployer toutes les ressources de sa voix et de son art.

La troupe italienne donnera *Lucie di Lammermoor* en matinée samedi et *Norma* dimanche soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Il n'y aura plus que deux représentations avant la clôture de la saison théâtrale à l'Académie de Musique. Ce soir M. Ellis prendra son bénéfice dans la comédie de *Roméo Jaffier Jenkins*, qui sera suivie de *Boston peace jubilee* par la troupe d'Hernandez, et des Brigands. On prépare un grand spectacle pour la dernière soirée de l'Académie.

THÉÂTRE ST-CHARLES—Maintenant que la chaleur se fait sentir, le Théâtre St-Charles ne tardera pas à fermer ses portes. —La troupe des variétés continuera jusqu'à samedi soir dans le drame populaire de *La Vie en Louisiane*.—On donnera samedi la dernière matinée de la saison.—Mlle Isabel Freeman tient bien le rôle de *Métisse*, et les autres rôles sont généralement bien interprétés.

FÊTE CHAMPÊTRE AUX JARDINS DE CARROLLTON.—Cette fête a commencé depuis mardi soir et continuera encore pendant quelques jours. Le jardin de Carrollton est parfaitement illuminé et la musique est très belle. On y trouve en abondance les mets les plus délicats, et d'énormes bols de punch bien glacé tentent, par leur aspect séduisant, ceux qui ont soif et chaud. Les dames qui occupent les différentes tables sont charmantes et s'acquittent avec beaucoup de grâce de leur besogne. Enfin, quand on a vu le jardin de Carrollton on est toujours tenté d'y retourner.

GRAND VOLKSFEST.—Nous publions dans une autre colonne le programme d'une grande fête qui doit être donnée aux Fair Grounds, dimanche et lundi prochain, par la population d'origine allemande, au profit des écoles germano-américaines. Ce programme donne les détails relatifs à la grande procession et aux amusements variés des deux journées. Nous reviendrons sur cette fête qui promet d'avoir un grand éclat.

TIR AUX PIGEONS. — Cette entreprise a pleinement réussi, et les chars de la rue Baronne sont maintenant [illegible] de 3 à 4 heures, le tir [illegible] quatre heures et demie de [illegible] au Base Ball Parc, près de Green[illegible] le voisinage de Carrollton. Le [illegible] tous les vendredis, samedis et d[illegible] et l'entrée du Parc ne coûte qu[illegible] et moitié prix pour les enfants. Certes, voilà un spectacle à bon marché !

GRAND CONCERT AU CAFÉ BISMARK.—Ce café, rue Royale No 42, si connu déjà et si populaire avec son excellente bière de Bock et sa musique supérieure, vient encore, comme nous l'avons rapporté hier, de réorganiser son orchestre, qui se trouve composé des premiers solistes de l'Opéra, du Théâtre des Variétés et du Théâtre St-Charles. C'est maintenant un véritable orchestre à la Théodore Thomas, sous la direction de M. Louis Mayer. Aussi les amateurs se rendent-ils en grand nombre tous les soirs au Café Bismark.

LIQUIDATION ET RABAIS.—MM. Lion & Pinsard, 151 et 153 rue du Canal, à côté de Holmes, désireux de liquider leur stock de belles marchandises françaises, ont opéré dans le prix de celles-ci une énorme réduction afin d'en faciliter la vente. Leur assortiment s'écoulera rapidement. Nous engageons les acheteurs à profiter du rabais considérable qui leur est offert. Tous les articles importés par MM. Lion & Pinsard sont de choix et se recommandent par un cachet d'élégance et de bon goût qui les fait rechercher de tout le monde.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînette. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

THIERS ET GAMBETTA.

On lit dans la *Patrie* :

Avant la séance de jeudi, on avait beaucoup commenté l'alliance reconnue et officieusement avoué du pouvoir et de l'opposition radicale, alliance représentée d'un côté par M. Thiers et de l'autre par M. Gambetta.

Cette alliance existait, en effet, et voici en termes généraux quelles en étaient les conditions. Le gouvernement prêtait son concours au parti radical dans certaines questions locales, telles que celles de nominations administratives, intervention favorable dans les conflits municipaux, etc. M. Gambetta promettait l'appui de son parti dans la Chambre à M. Thiers sur certaines questions économiques, et, le cas échéant, sur celle du retour à Paris.

Lorsque M. Gambetta revint de sa tournée, on invita le député [illegible] à tenir sa promesse en soutenant le gouvernement dans une proposition de renouvellement partiel de l'Assemblée, que M. Thiers tenait en réserve.

M. Gambetta refusa net, en alléguant que lui et les siens étaient avant tout dissolutionnistes absolus.

Dans cette occurrence, M. Thiers aurait adopté le plan suivant :

" Combattre la dissolution ;

" Mener à fin, selon ses vues personnelles, la loi économique et enlever le vote définitif de toutes les lois de finance ;

" Faire voter la loi militaire ;

" Négocier ensuite la libération du territoire, au moyen d'un payement anticipé en espèces et en traites, garanties par les plus importantes maisons de l'Europe."

Les Prussiens partis, M. le président dirait aux députés : "Notre tâche est accomplie maintenant, l'Assemblée est dissoute de droit. Les électeurs sont à convoquer pour élire une constituante. Tout cela serait fait pour le mois de septembre.

Il va de soi que M. Thiers se présenterait ou se ferait présenter dans tous les collèges où il serait naturellement soutenu par les agents de l'administration, au nom du pays délivré.

M. Gambetta en ferait autant avec l'appui de tous les radicaux, au nom de la République démocratique et sociale.

Ce serait, on le voit, un double plébiscite déguisé, d'où sortirait ce qu'il plairait à Dieu et aux hommes sans [illegible].

Or, ce plan existe ; nous ne le commentons pas, nous l'exposons.

Mais les Prussiens consentiront-ils à s'en aller ?...

— Un érudit, M. Eugène Révillout, a retrouvé, dans la collection des papyrus du musée de Turin, des fragments importants des actes du premier concile de Nicée. [illegible]

[illegible]

Le Jockey Club de la Métairie.

Le Jockey Club de la Métairie ayant perdu l'usage de son terrain habituel de [illegible], [illegible] dans le but d'acheter un [illegible] et qui pourra [illegible] d'autres [illegible]. Voici le rapport qui a été adressé à la dernière réunion du club. Nous espérons que le projet réussira et que le Parc à cette époque renfermera le plus à ceux que la Nouvelle-Orléans offre déjà aux visiteurs étrangers.

RAPPORT A L'ASSEMBLÉE DU JOCKEY CLUB DE L[illegible].—A une assemblée de ce club, tenue le 14 de ce mois, le comité [illegible] pour les [illegible] vant servir de [illegible] pour les courses, a fait le rapport suivant :

Le Comité [illegible] des terrains [illegible] [illegible] et il recommande la formation d'une association qui devra porter le nom de "Association du Parc de la Métairie", avec un capital de $100,000, divisé en 1000 actions de $100 chacune, payables, une moitié comptant, [illegible] que l'acte d'incorporation [illegible] mois. Ce [illegible] sera mis en vigueur [illegible] le chiffre de $50,000 [illegible] administrée par un conseil de [illegible] pour former un conseil de Directeurs qui devra continuer à servir jusqu'au premier lundi de mai 1873. — A [illegible] membres du Club devront payer $25 tous les six mois, mais les actionnaires qui ne feront pas partie du Club seront exemptés de ce déboursé.

Avec 340 membres, qui tous, nous le croyons, feront un effort et même un sacrifice, si la chose était nécessaire, pour continuer l'existence d'un Club si honorable et qui date de si loin ; dont les règlements sont adoptés par tous les amateurs du turf et dont les réunions font l'admiration de tous, à cause de l'ordre et du décorum qui y président toujours ; nous ne pouvons pas songer à l'abandonner.

Nos courses ont attiré déjà beaucoup d'étrangers qui par leur présence et leurs achats a été utiles à plusieurs branches de l'industrie ; — nous espérons donc que notre appel sera entendu de nos concitoyens, et qu'ils prêteront leur aide à l'entreprise, en prenant des actions de l'Association. — Comme placement, la valeur du terrain que nous avons l'intention d'acheter, doublera dans dix ans ; et nos calculs prouvent que le Parc fera au moins de quoi payer ses frais, s'il ne donne pas un profit de deux pour cent par année. — Nous soumettrons une estimation du prix d'achat, des dépenses annuelles et du revenu probable de l'association projetée, afin de justifier nos conclusions. Signé : S. M. Westmore. Henry Payne, C. H. Chase. B. M. Harrod, F. O. Minor, R. E. Rivers.

Sur motion, il a été résolu que le rapport de ce Comité soit adopté ; et que ce Comité soit autorisé à obtenir des souscriptions et prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour perpétuer l'existence du Club.

P. O. HÉBERT,
Président.

Les relations entre la France et l'Allemagne.

Voici, dans sa teneur complète, l'article de la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*, sur l'état matériel et moral des relations entre la France et l'Allemagne :

Des bruits inquiétants sont mis depuis quelques jours en circulation touchant des difficultés qui se seraient élevées entre l'Allemagne et la France. Ces bruits n'ont pas, il est vrai, gagné du terrain dans les cercles politiques sérieux ; mais ils avaient été tellement répandus que les personnes bien informées ont dû se donner la peine d'en mettre en lumière l'inanité, afin de combattre les effets pernicieux en annonçant ouvertement que ces nouvelles étaient toutes de pure invention.

La source de ces nouvelles à sensation, qui étaient dénuées de tout fondement semble avoir été la presse anglaise. C'est surtout le *Daily Telegraph*, qui est, comme on sait, en rapport avec le gouvernement anglais, et devrait par conséquent montrer le plus de prudence possible, qui a, depuis le 11 de mois et sous une sorte de progression journalière, comme s'il agissait d'après un véritable plan, dépeint les relations de la France et de l'Allemagne comme étant de plus en plus compliquées, si bien qu'il finit par publier de la manière la plus affirmative la nouvelle que le comte d'Arnim allait transmettre luimême à Versailles une note qu'il était, à proprement parler, qu'un ultimatum.

Cette note était censée dire que l'Allemagne voyait dans le discours de M. Thiers [illegible] de revanche à [illegible] impérial s'opposait péremptoirement ; ce dernier demandait une diminution des armements, une réduction considérable de la force armée. Il faut avouer que lorsque le *Daily Telegraph* veut être mystifié, il ne peut souhaiter un correspondant plus approprié à ce but que celui dont il s'est servi cette fois à Berlin.

Le *Manchester Guardian*, importante feuille provinciale et organe de l'école de Manchester, secondé le *Daily Telegraph* par un télégramme de Berlin parlant d'une résolution formelle de notre gouvernement concernant la France et même l'éventualité d'une concentration de troupes; le télégramme indiquait jusqu'au jour et l'heure où avait été prise cette importante décision. Le *Pall Mall Gazette* propagea ce bruit alarmant, et le *Times* chanta aussi sur le même ton avec certaines modulations et certaines tournures de phrases atténuantes.

Ces élucubrations du *Daily Telegraph* et des autres journaux n'ont naturellement aucune importance politique. Telle a été l'opinion de la partie sensée de notre presse : la *Gazette de Cologne*, par exemple, donna la nouvelle en question sous le titre de *Bruit de Bourse*, et un journal de Berlin, entre autres, la *Tribune*, réduit toute cette invention à une spéculation de Bourse.

On ne peut contester que le discours du président de la République ait été accueilli en Allemagne avec un sentiment désagréable. En voyant que la France, tout en se plaignant continuellement de l'élévation des sommes qu'elle a à payer à l'Allemagne, inscrit à son budget de 60 à 180 millions par an de plus que sous Napoléon III, on est certainement enclin à la prudence.

Nous réglerons d'après cela notre conduite, et il est bien naturel que nous n'abandonnions pas trop promptement le gage que nous possédons, c'est-à-dire que nous prolongions l'occupation plus longtemps que ce ne serait nécessaire dans des circonstances plus favorables. Mais que, pareil à un éclair sortant d'un ciel serein, un *ultimatum* envoyé à la France par l'intermédiaire du comte d'Arnim, qui ne se trouve pas même à son poste en ce moment et qui est encore à Berlin; que l'Allemagne fasse, sans autre forme de procès, entendre une menace de guerre, c'est, en vérité, ce à quoi personne ne peut croire, à moins d'avoir l'idée la plus confuse des pratiques diplomatiques et en particulier de la marche des affaires étrangères au ministère de Berlin; de tels bruits ne peuvent être répandus que par ceux qui ont intérêt à ce que d'autres les croient, ne fût-ce que jusqu'à ce que ces derniers en aient pâti.

CHRONIQUE LOCALE.

CANDIDATURE DE GREELEY. — Trois clubs se sont formés dernièrement à la Nouvelle-Orléans dans le but de soutenir la nomination de Greeley et de Brown aux élections prochaines.

Voici les noms des principaux membres : Premier District.—Jas. D. Houston, président; Thos. Lynch, secrétaire; S. Harvey, R. B. Blanchard, W. M. Robinson, P. H. Boyle et P. E. Bosshel.—comité sur les règlements.

Second District.—Juge A. H. Mc Arthur, président; C. W. Ringgold, Henry Weber, J. P. Montamat, J. Cubells, J. A. Brett, D. M. C. Hughes, vice-présidents.

Troisième District. — J. A. Armstrong, président.

Ces clubs ont passé des résolutions approuvant le choix de la Convention de Cincinnati et déclarant Horace Greeley le seul candidat capable de réunir les partis et d'assurer le succès de la Réforme.

ACCIDENT.—Avant-hier soir, un nommé James Tolbart, âgé de 30 ans, est tombé accidentellement par les écoutilles du steamer Lizzie, mouillé au Vieux Bassin, et s'est fait beaucoup de mal. Tolbart a été transporté chez lui rue Conti 308, où tous les soins convenables lui ont été donnés.

TROUVÉ MORT.—Le coroner Jackson a fait une enquête sur le corps d'un homme de couleur inconnu, trouvé mort dans une bâtisse inoccupée au coin des rues Rousseau et Marigny. La mort est supposée avoir été causée par une congestion cérébrale.

DESTRUCTION DE CHIENS. — La police rapporte que 1800 chiens ont été empoisonnés, du 23 avril au 15 mai, dans les six districts de la ville. 1875 c'est beaucoup et pas une enquête.

FILOU. — Le 30 avril dernier, un monsieur du nom de [illegible], demeurant rue St-[illegible] No 161, fut accosté au coin des rues [illegible] par un individu qui lui demanda où était la rue [illegible]. M. G[illegible] [illegible]

[illegible]

LES PRUSSIENS AU HAVRE.

Les journaux du Hâvre nous apportent le douloureux récit d'une scène qui a eu lieu le 24 avril dans un restaurant de cette ville entre des matelots français et des matelots prussiens.

Le *Hâvre* raconte ainsi cette scène, qui s'est passée dans l'établissement du sieur Lejeune, place Louis XVI :

Quatre consommateurs français, MM. Pautrat, Samson, Descroix et Nancy, prenaient leur repas dans cet établissement vers 9 heures du soir. Plusieurs d'entre eux ayant porté les armes dans la dernière guerre, la conversation était naturellement tombée sur les faits militaires de ces malheureuses campagnes, et, probablement les interlocuteurs s'exprimaient sur toute liberté de langage sur le compte de nos ennemis.

Si tolérante que soit notre hospitalité, nous ne sommes pas tenus de mettre une sourdine à nos sentiments intimes, ni de prévoir que nos murailles peuvent avoir des oreilles prussiennes.

A une table voisine mangeait en même temps quatre Prussiens, attentifs à ce qui se disait autour d'eux, ce qu'ils entendaient n'étant sans doute pas pour les flatter, l'un de ces messieurs, plus emporté que ses amis qui se contentaient de faire la grimace, le nommé Albert Vogt, âgé de vingt-deux ans, né à Olsalt (Prusse), se leva tout à coup, et, portant la main à sa ceinture, en tira un poignard renfermé dans une gaîne.

M. Samson, qui faisait face aux Prussiens, aperçut ce mouvement et avertit son ami, M. Pautrat, qui tournait le dos à l'agresseur. Avant que celui-ci pût faire un pas en avant, les Français saisirent sur lui, et avec l'aide du maître de l'établissement, M. Lejeune, ils réussirent à le maintenir. M. de Vogt se débattait avec fureur entre leurs mains, vociférant toutes sortes d'imprécations contre les Français, contre ces ... de Français, dont il se flattait disait-il.

Il réussit même à se dégager tout à fait, en menaçant toujours de son poignard, et gagnant la porte de sortie, il s'élança vers la rue de Paris, poursuivi par M. Pautrat.

[illegible]

Pendant ce temps, deux autres Prussiens étaient restés dans l'établissement Lejeune, tenus en respect par MM. Descroix et Samson. L'un d'eux, nommé Heinemann (Wilhem), sergé de prise, cherchait à dégainer un poignard qu'il tenait caché dans sa ceinture. Ne pouvant réussir à l'atteindre, il prit un couteau et en menaça ses adversaires.

Pautrat arriva sur ces entrefaites avec deux agents de police qui procédèrent à l'arrestation de Wilhem et du nommé Traat, son complice, qui était resté devant la porte, muni encore de la trique hiératique tudesque faite par ses dignes compatriotes. Le quatrième fureur avait disparu prudemment dès le début de l'affaire.

Les trois individus arrêtés étaient passagers à bord du steamer *Frankfurt*, arrivé hier au Hâvre.

Vogt se dit négociant, Heinemann sans profession, et Traat [illegible].

LES DÉBOIRES DE M. ÉMILE DE GIRARDIN.

La première chambre du tribunal civil de la Seine a statué, dans son audience du 26 avril, sur la double demande en séparation de corps et en désaveu de paternité formée par M. Émile de Girardin contre sa femme.

On sait que ce fut en octobre 1856 que M. Émile de Girardin épousa en secondes noces, Mlle Rudolphine Brunold, comtesse de Tiefenbach, et il lui constituait une rente annuelle de 20,000 fr.

Au moment de la guerre avec la Prusse, Mme de Girardin se réfugia en Angleterre.

Son mari est resté pendant toute l'année 1870-1871, soit à Tours, soit à Bordeaux, au siège du gouvernement de la défense nationale.

Le 20 août 1871, Mme de Girardin mettait au monde, à Londres, une fille qui fut inscrite sous le nom de son mari.

Celui-ci se trouvant dans les conditions prévues par les articles 312 et suivants du Code civil, a intenté contre sa femme une double action en séparation de corps et en désaveu de paternité.

Le tribunal, après quelques courtes observations présentées par M. Allou, avocat de M. Émile de Girardin, et par Me Limet, avoué de Mme Olivier, tuteur ad hoc de l'enfant désavoué, a admis la demande en désaveu, en se fondant sur la correspondance produite aux débats qui établit que l'enfant désavoué est né dans les conditions légales permettant le désaveu du mari; et, attendu que ce désaveu ainsi prononcé constitue pour le mari une injure grave [illegible]

Statuant [illegible] pension alimentaire à fournir par le mari à sa femme, [illegible] en conformément à l'offre faite par M. de Girardin.

LA PROFESSION DE JOURNALISTE. — Un écrivain du Figaro, qui a [illegible] plusieurs [illegible] article sur la profession [illegible] :

Je n'en connais pas qui donne d'aussi grandes satisfactions.

[illegible]

— On lit dans le Journal des Débats :

"Trois des membres de la commission chargée de [illegible]

[illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

[illegible]

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

[illegible] la licence accordée aux [illegible] contre [illegible]. Cette [illegible] est évidemment dirigée contre les jésuites, qui sont représentés comme nécessitant des restrictions.

Londres, 16 — L'article supplémentaire au traité de Washington [illegible] capital de [illegible] ville.

Les journaux [illegible] l'espoir que les sénateurs [illegible] les suggestions du [illegible], ce qui mettrait un terme à toutes les difficultés; mais ils critiquent que les intéressés des élections [illegible] de dénonciation. Ils disent aussi que lorsque les politiciens des deux côtés en auront fini avec le traité, le peuple des deux pays prendra en considération un règlement satisfaisant des points en discussion.

Rome, 16—Le gouvernement italien a adressé au prince Charles, de Roumanie, une communication [illegible] contre la persécution et l'oppression des Juifs dans ce pays.

Paris, 16—L'Assemblée a passé le projet de loi qui institue une cour martiale pour juger les [illegible] Bazaine.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 16—Chambre.—Le bill autorisant les [illegible] devant la cour des États-Unis à témoigner dans leur propre cause, a passé.

Le tarif est aboli pour le salpêtre ; le rhum paiera 30 cents par gallon. Sur toute espèce de [illegible], le tarif est réduit à 10 pour cent du présent droit.

M. Butler, du Mass., a présenté une résolution d'ajournement final du 3 juin au dernier lundi de novembre.

Il a adopté ce moyen pour maintenir jusque là l'acte autorisant la suspension de l'habeas corpus jusqu'à la fin de la session, cette proposition s'étendant légalement la session jusqu'au jour fixé en novembre. Butler allait démontrer la nécessité de cette mesure, en exposant la situation des affaires au Sud, mais il a été appelé à l'ordre et l'orateur a décidé que ce sujet était un hors-d'œuvre dans une résolution pour un ajournement final.

M. Butler s'est mis à parler des viols, meurtres et vols qui régnent au Sud. (Cris : à l'ordre.) M. Beck a déclaré que toutes les assertions de M. Butler étaient dépourvues de fondements. M. Butler, ne pouvant continuer, dit qu'il accordera à l'autre côté de la Chambre le moyen du silence et demande la question préalable. La question n'est pas soutenue. 106 contre 84.

M. Dawes propose comme substitut une résolution d'ajournement sine die, pour le lundi 3 juin, à midi, ce qui est voté par 140 contre 87.

Washington, 16—Sénat—Le bill de la gare de Baltimore et du Potomac a passé. Le bill accordant le droit de passage sur les terres [illegible], à la Compagnie de chemin de fer [illegible] [illegible] pour s'occuper de l'extension de la suspension du writ d'habeas corpus.

NOUVELLES DIVERSES.

San Francisco, 16—Le steamer Japan, parti de Yokohama le 23 avril, est arrivé. Sa cargaison se compose de 1872 colis de thé, 290 de soieries, et 201 d'autres marchandises, qui seront envoyées par terre. Il y a eu, pendant un grand coup de vent, à Jeddo, un incendie qui a détruit des habitations couvrant un espace de deux carrés [illegible]. Les flammes [illegible] entièrement le palais du prince, qui était occupé par les troupes. Les [illegible] des bâtisses à un mille de distance. La [illegible] de propriétés a été immense.

Là où les blessés et les estropiés ne pouvaient se mouvoir pour échapper, les officiers proposèrent de [illegible] avec leurs sabres, et [illegible] coup de [illegible] mourir par les flammes. Trente mille habitations sont sans abri. Le gouvernement a ouvert des entrepôts de riz et a nourri les [illegible].

[illegible]

San Francisco, 16—D'autres [illegible] de Yokohama disent que le chemin de fer de Jeddo est presque fini et qu'un service de trains [illegible]. On a [illegible] de l'histoire d'après laquelle [illegible] la vie du Mikado. Le pays est dans une paix profonde, excepté [illegible]. Le gouvernement [illegible] à régler les [illegible] des Daïmos, ce qui assurera la paix pour le présent et pour l'avenir.

San Francisco, 16—Les nouvelles de la Chine, par le steamer Japan, sont fort importantes.

Isung Kwaifed, vice-roi de Ne Rankin, le plus puissant politicien de la Chine, et l'ennemi déterminé des étrangers, est mort.

L'empereur, bien qu'il n'ait encore que 16 ans, est à la veille de se marier. Il a signalé l'anniversaire de son avènement au trône en libérant tous les prisonniers, moins les grands criminels de l'Empire.

Des avis de Yokohama disent que les journaux étrangers [illegible] la découverte [illegible]. Leur objet était de saisir l'empereur, de l'emporter à Kioto et ensuite de se soulever et d'exterminer tous les étrangers. Le gouvernement a découvert le complot, a fait décapiter nombre de meneurs et a complètement rétabli l'ordre.

Albany, 16—Le gouverneur Hoffman a mis son veto sur la nouvelle Charte de New York.

Atlanta, 16—H. H. Henderson, [illegible] des États-Unis, de la Caroline du Sud, a été décrété d'accusation, aujourd'hui, devant la cour suprême du comté de Fulton, pour avoir altéré frauduleusement un mandat de cour. Il a été arrêté [illegible].

New York, 16—Les [illegible] de [illegible] pour les [illegible] de 5 à 10 cents pour les gros.

Le procès de Stephen B. Babcock, courtier, a commencé aujourd'hui. Il est accusé d'avoir trompé des [illegible] ayant pour but un faux enregistrement de navires étrangers comme navires américains. Nombre de ces bâtiments auraient été représentés comme ayant échoué dans des eaux américaines, et comme ayant été réparés par des citoyens américains. [illegible] Babcock répond qu'il ignorait que les affidavits fussent frauduleux [illegible] bonne foi.

Louisville, 16—Un grand incendie a presque détruit le village de [illegible] Kentucky, vendredi dernier.

Lancaster, N. H., 16—La séduction du sénateur Perry, du Connecticut, [illegible] républicains libéraux. On a [illegible] de Greeley et Brown [illegible].

Il y a quelques jours, dans la comté de [illegible], un nommé Lovell a mis un [illegible] dans les mains de son petit garçon, âgé d'environ 7 ans, et lui a dit d'aller tirer sur la fille de ses voisins, qui est une idiote et qui était une charge pour la maison. Le petit garçon a tiré et a manqué l'idiote, mais il a atteint une autre sœur et lui a fait une blessure mortelle. L'affaire a causé beaucoup d'excitation dans le voisinage contre Lovell qui a pris la fuite.

Little Rock, Ark., 16—La Cour Suprême a décidé que tous les ordres de cour concernant l'administration et émanant des cours confédérées sont nuls.

Philadelphie, 16 — Le comité national exécutif de la ligue républicaine de l'Union a décidé [illegible] la présidence de Pennsylvanie Wm Howell, de New Jersey. Il s'est fait peu de chose, mais on a [illegible] des arrangements pour les travaux de la campagne. [illegible] par le secrétaire Geary, de la Penn., le général [illegible].

On a décidé que le conseil national s'assemblerait à Philadelphie le [illegible] [illegible]

Poughkeepsie, N. Y., 16—Horace Greeley a prononcé une harangue dans l'église universaliste de cette ville, ce soir, la première de la quête pour [illegible] Zion.

[illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

[illegible]

MARCHÉS EUROPÉENS.

[illegible]

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 16—Coton [illegible]
[illegible]
Galveston, 16—Coton [illegible] Stock 8,[illegible]
Charleston, 16—Coton [illegible] Stock 11,[illegible] balles.

(Dépêches d'hier [illegible])

Londres, 16—Le Globe [illegible] les observations du gouvernement [illegible] [illegible] ne s'élevaient qu'à $1,100,000.

Le Globe publie aussi le texte du bill du croiseur, et donne le nom de la victime chaque prise faite par ce navire.

Washington, 16 [illegible] la Chambre a passé le bill [illegible]; la Cour des États-Unis et [illegible] 3 juillet 1861 et le 17 juillet 1862, [illegible].

Un bill portant que l'acte du 2 mars 1867, [illegible] pour n'avoir pas donné faveur [illegible] de la rébellion, ne s'applique pas à des personnes qui ont servi [illegible] avant le 1er avril 1861, comme [illegible] des matériels et de travail du recensement.

La délégation de la Gazette, [illegible] du Grand-[illegible] sur les Etats-Unis [illegible] de la Chambre, avec [illegible] sont aussi allés sur le [illegible] Colfax et l'orateur Blaine, qui les ont très bien reçus.

Le conseil siégera maintenant le rapport des ingénieurs qui ont fait le tracé de la route, et alors le Congrès sera appelé à agir. Les perspectives ont [illegible], dit-on.

—Une [illegible] historiette administrative racontée par le Journal de Paris :

On assure que le conseil général de Seine-et-Oise [illegible] à Paris, le payement du loyer dû pour l'hôtel de la Préfecture [illegible] au logement du président de la République. Le conseil général du département le plus voisin de Paris, réclamerait, dit-on, de ce chef, la somme ronde de 100,000 fr.

La préfecture de Seine-et-Oise est un bâtiment beaucoup trop fastueux pour sa destination primitive, et qui a coûté fort cher au département de Seine-et-Oise. Il est donc naturel que le conseil général, administrateur très zélé de la fortune du département, songe à toucher le loyer d'un édifice dans les contributions n'avait pas encore oublié le prix.

Mais il paraît que le ministre de l'intérieur, représenté par M. le sous-secrétaire d'État Calmon, aurait fait au conseil général une réponse tout à fait inattendue. Il aurait dit, en substance, que l'honneur qu'avait le département de Seine-et-Oise de loger le premier magistrat de la République dans l'hôtel de la préfecture était un loyer suffisant. L'objection subtile, non [illegible], était [illegible] mais c'est la première fois qu'on aura vu l'État se faire figurer l'honneur sur une quittance de loyer.

—M. Champfleury publie des lettres sur la famille [illegible] contraire ce délicieux passage :

LA BRANCHE DE LILAS.

Une pauvre ouvrière, collée contre la montre d'une marchande de fleurs de la chaussée d'Antin, regardait des lilas blancs d'un œil anxieux.

La neige au dehors tombait froide et pressée. Les lilas de la boutique semblaient avoir été caressés par les premières brises du printemps.

Avec hésitation, la femme entr'ouvrit la porte de la marchande.

—La branche de lilas, combien est-elle en la prenant.

—Dix francs.

—Dix francs ! s'écria l'ouvrière, qui laissa tomber sur le comptoir les beaux qu'elle tenait.

Une larme [illegible] une de ces larmes [illegible] qui brûlent les paupières.

—Mon pauvre enfant ! s'écria l'ouvrière. Il était né pendant que les lilas étaient en fleurs. "Et il partira pour toujours sans une branche dans les bras!"

—Vous avez perdu votre enfant ! dit la marchande émue.

Alors elle prit, non plus une branche, mais une botte de lilas blancs, en emplit le tablier de la malheureuse, et, repoussant l'argent de la mère qui [illegible] [illegible] le dernier lit de votre enfant !

—Pensée d'un tribun, bien bonne à méditer [illegible]:

"On enchaîne un peuple avec le fouet qu'on lui emprunte, comme on lui donne des fêtes avec l'argent qu'on lui prend."

—En ce temps-là le Maître disait à ses disciples :

Mon premier est un Espagnol qui boit sans être ému.

Mon second est le [illegible] de la province d'Espagne où habite mon premier.

Mon tout est ce qu'en dit à un ami qui vient vous chercher le dimanche pour aller se promener avec vous.

Ecoutez et ignorance des douleurs [illegible] !

— Voilà ce que c'est :

Mon premier : Alonzo bois debout.
Mon second : logue (Catalogne).
Mon tout : Allons au bois de Boulogne.

— On demandait à un membre de la droite :

—Pourquoi en voulez-vous tant à la République?

—Mais je ne lui en veux pas : je n'en veux pas, voilà tout.

—Quelqu'un demandait l'avis [illegible] à un vieux juge :

—Qu'avez-vous donc, mon cher monsieur?...

—Je ne sais pas ; mais depuis quelque temps, je ne dors [illegible]... de la justice!

Décédé hier au soir, à 7 heures, à l'âge de trente [illegible], JOSEPH [illegible] LAFAYETTE [illegible] [illegible]

Décédé hier à 9 heures du soir, à l'âge de 22 ans, CHARLES HENRI JOACHIM HOFFMANN [illegible] [illegible]
Le St Louis Register will please copy.

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE [illegible]
PROCESSIONE [illegible]
Dimanche et Lundi, 19 et 20 Mai.
[illegible]
PROGRAMME
— DE LA —
PROCESSION DE LA FÊTE
[illegible]
Le Vice-Grand-Maréchal CHAR. L. FRANTZ
— Et ses Aides —
MM. John Gruger, Solomon Stern, Mike Carroll, Chr. [illegible], Alb. Witte, C. Louis, Chr. Wollrabe.
Cavalcade d'amateurs.
Musique.
Club de l'Harmonie de Carrollton en voitures [illegible] du Président, Henry Jürgens.
Membres du Club de l'Harmonie de la Nouvelle-Orléans.
Grande Loge No 226, de l'Ordre des Hermanns, et membres d'autres Loges du même Ordre.
Club des Tisserands Allemands.
Chariots décorés du roi Gambrinus.
— Escorté par les Marchands-Aides —
Phil. Witte, Fritz, Hoffmann, Adolphe Schneider, Geo. Mers Jr.
Chanteurs de Diana.
— Escorté de —
MM. V. de Gourville, F. Prassel, Christophe, Cap. G. W. [illegible].
Club des Turner de la Nouvelle-Orléans.
Chariot décoré de la Compagnie de Fertilisation de [illegible].
Chariots décorés de M. H. Brewning.
Voitures décorées d'emblèmes.
Deuxième Division.
Le Vice-Grand-Maréchal ISAAC STERN,
— Et ses Aides —
MM. [illegible] Weingart, G. Uhlmann, [illegible], Col. John G. Tully, Jacob Hell.
Cavalcade d'amateurs.
Musique du Magnolia Garden.
Société Allemande de Chant.
Société Helvétienne de Chant.
Louisiana Brewery, avec chariot décoré.
Musique du Magnolia Club.
Magnolia Club de Quatrième District.
Loges, Sociétés et Clubs de la Nouvelle-Orléans.
Membres des divers Comités de Volksfest.
Voitures d'invités [illegible].
Troisième Division.
Le Vice-Grand-Maréchal JOHN E. [illegible]
— Et ses Aides —
MM. F. Fehmacher, J. J. Lacoste, John Vogel, Ch. Koppenhöfer, H. G. Hills, G. W. Vollmann.
Cavalcade d'amateurs.
Musique.
Société Bienfaisante de la Louisiane.
Société Bienfaisante des Boulangers, avec une Boulangerie en pleine activité, sur un chariot.
Voitures décorées.
Equipages particuliers.
LA PROCESSION
se formera à 10 heures du matin dans l'ordre suivant :
Grand-Maréchal et Aides de la Première Division, devant la statue de Clay.
Deuxième Division, côté Nord de la rue du Canal, tête rue Royale, tournant vers l'Est.
Troisième Division, côté Sud de la rue du Canal, tête rue St-Charles, tournant vers l'Est.
Quatrième Division, rue Esplanade, tête rue du Canal.
Cinquième Division, rue de Chartres, tête rue du Canal.
Tous les corps seront sous les ordres du Grand-Maréchal.
La procession se mettra en mouvement à 10 heures précises, et parcourra les rues suivantes : du Canal à St-Charles, de St-Charles à Julia, de Julia à Camp, de Camp à Canal, de Canal à Royale, de Royale à Esplanade, de l'Esplanade aux Fair Grounds.
Arrivée aux Fair Grounds, une heure de repos. Ensuite : Grande ouverture et chants en chœur.
Ouverture Générale de la Fête par le Président, CHAS. POTTHOFF.
[illegible]
JEUX POPULAIRES [illegible]
[illegible] ST-FREY.
TIRAGE A LA LOTERIE d'une superbe [illegible]
BRILLANT FEU D'ARTIFICE [illegible]
MATCH PONY RACE [illegible]
MATCH GAME entre "Washington" et "[illegible]"
CONCERT [illegible]
ENTRÉE—50 Cts PAR PERSONNE.
[illegible]
LE COMITÉ DU VOLKSFEST.

ENTREPOT DE TAPIS,
37.......CHARTRES.......37
A. BROUSSEAU & CO.
[illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES,
ELKIN & CO.,
168.......CANAL.......168
[illegible]

Avis de Société.
[illegible]

Beurre Goshen! Beurre Goshen!
[illegible]

Troisième Tir aux Pigeons.
AU BASE BALL PARK, [illegible]
[illegible]

AVIS.
LE grand tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane aura lieu samedi, 18 mai, à 11 heures du matin [illegible]
" Gros lot, $50,000."
" Seulement, 20,000 billets."
" Prix du billet $20 seulement."
[illegible]
JOHN Y. [illegible]

DERNIERS JOURS DE VENTE.
[illegible]
Liquidation du Stock
[illegible]
LION & PINSARD
[illegible]

[illegible] à la Baie St-Louis.
[illegible]

J. A. [illegible]
La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur
R. CHOUHANT & CO.
[illegible]
66....Rue Vieille-Levée....66
La seule Maison Française et la plus Ancienne [illegible] de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS [illegible], LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
[illegible] GATEAUX.
[illegible] INCOMPARABLES [illegible]
[illegible] PRALINES, FRAISES, etc.
R. CHOUHANT & Co.,
RED STORE,
66......Rue Vieille-Levée......66

En débarquement
DU NAVIRE "MICHELE GALATOLO"
De Marseille :
50 barriques VIN [illegible]
[illegible] PORTO et SHERRY
[illegible] HUILE
[illegible] CAPRES et OLIVES
[illegible] EAU DE FLEURS D'ORANGER
[illegible] SAVON de Castille
[illegible] BOUCHONS [illegible]
A vendre par U. MARINONI,
60, Vieille-Levée.

Vaccine.
MME BAUSSET, ACCOUCHEUSE, [illegible] VACCINE [illegible]

GRAND CONCERT
Au Café Bismarck,
No 42......RUE ROYALE......No 42
TOUS les soirs, à la THEODORE THOMAS, [illegible] M. Louis Mayer.

Mme LEONCE,
DOCTEUR ET PROPHÉTESSE,
[illegible] No 170 RUE REMPARTS.
[illegible] PASSÉ, du PRÉSENT et de l'AVENIR.
[illegible] AFFAIRES COMMERCIALES, MARIAGES, VOYAGES, etc.

LIQUIDATION
SÉRIEUSE ET POSITIVE
— DE LA MAISON —
J. G. BERMEL
232......RUE DU CANAL......232
Vente au prix coûtant de l'immense Stock D'ARTICLES DE TOILETTE
— ET —
FANTAISIE.
[illegible]
Grand choix de
Rubans, Chapeaux, etc.
[illegible]

En débarquement du navire Michele Galatola, de Marseille,
[illegible] HUILE d'Olive A. Puget,
[illegible] OLIVES Verdales,
[illegible] CAPRES,
[illegible] ANCHOIS à l'huile,
[illegible] CORNICHONS au vinaigre,
[illegible] MUSCAT Frontignan,
40 barriques VIN de Cette.
A vendre par PINI & RASSETTI,
74 et 72 rue Poydras.

Chaussures Françaises.
[illegible] Chez MADAME ROY,
[illegible]

AVIS.
LE public est prévenu de ne pas négocier un billet [illegible]
J. F. AUCOIN.

On demande
[illegible] M. PETIT-CLAUDE JOSEPH ALEXANDRE DE BOUGNON, [illegible]

Ouvriers Tailleurs.
ON demande, à Memphis, des OUVRIERS TAILLEURS [illegible]

PENSIONNAIRES.
ON demande une famille pour la pension [illegible] à la baie St-Louis [illegible]

Demande de Pharmacien.
ON demande un pharmacien. [illegible]

Cow Peas! Cow Peas!
1000 boisseaux CLAY PEAS de la Caroline. A vendre, en lots au gré des acheteurs, par CHISM & BOYD,
[illegible] No 201 de la rue Poydras.

Avis.
A PARTIR de cette date, M. JOSEPH LAFAYE [illegible]
CHS. HONOLD & CO.

LA
LIBRAIRIE FRANÇAISE
DE
ROUX-REY,
RUE ROYALE
Nouvelle-Orléans.
VIENT de recevoir par le "St-Louis" un choix important de PUBLICATIONS ET ROMANS NOUVEAUX de Alex. Dumas, Victor Hugo, Lamartine, [illegible]
Le Cabinet de Lecture est augmenté [illegible]

Important pour les Cafés et Salons de Bière.
[illegible] CINCINNATI LAGER BEER [illegible]
ROBERT FARNACHT,

Restaurant du Méridien,
[illegible]
SAM. BANBERA, Propriétaire.

BILOXI.
HOTEL RAMBAUT.
[illegible]

Baie St-Louis.
PENSION PRIVÉE.
L'ouverture aura lieu le 15 Mai.
[illegible]
ALFRED BROUTIN.

BILOXI.
[illegible] A. BOULOT [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
[illegible] rue Vieille-Levée [illegible]
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
NORMAN & REISS
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible] etc.
Sirops de Fruits
FRAISES,
FRAMBOISES
MURES,
GROSEILLE,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
GINGEMBRE,
NECTAR,
CERISE,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
NATUREL,
MEAD,
VINAIGRES.
A vendre par
NORMAN & REISS,
[illegible] rue Vieille-Levée.

OSCAR ROBIN,
PHARMACIEN ET CHIMISTE,
[illegible]
ANNONCE respectueusement à ses clients et au public en général [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE
IMPORTATEURS
VINS, LIQUEURS, &c.,
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible] Vieille-Levée.

J. E. MERILH. P. CASAUBERGNE.
J. E. MERILH & Co.
170......Rue Poydras......170
MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL,
CUIRS ET CRÉPINS.
[illegible] CORDONS DE SOULIERS [illegible] SOIE DE MACHINES [illegible]

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
[illegible]......rue Bourbon......[illegible]
Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.
Le sloop MARY, capitaine [illegible], part du Vieux Bassin [illegible]
V. DEMORUELLE.

Perdu,
UN BILLET pour la somme de [illegible]

REDMOND B. MANNION
No 20, Rue Carondelet,
FAIT savoir aux voyageurs qu'il émet des Lettres de Crédit [illegible]
MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres;
de Rothschild Frères, Paris;
S. M. de Rothschild, Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons, Francfort.

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER,
A LA BAIE ST-LOUIS, une chambre [illegible] S'adresser à G. W. H., [illegible] de "l'Abeille".

A Louer,
[illegible]

A Vendre,
[illegible]

Demande.
[illegible]

A louer,
[illegible]

A louer,
[illegible]

A louer
[illegible]

A Louer,
[illegible]
HENRY SHEPHERD.

A Louer,
[illegible]

A Vendre,
Une jolie maison de résidence [illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.
POUR LE 16 MAI—CLASSE No 115.
[illegible]

Au Cent Mille Paletots.
MICHEL LION
[illegible] VIEILLE-LEVÉE [illegible]
[illegible]

JARDIN MAGNOLIA,
OUVERT TOUS LES JOURS.
ON pourra y danser [illegible]
DIMANCHE et LUNDI, 19 et 20 mai,
GRANDS CONCERTS [illegible]
[illegible]
RICHARD BEHMAN.

UNE dame, [illegible] de la Faculté de Médecine [illegible]

BONNE OCCASION ! !
A VENDRE
Le stock du magasin de marchandises sèches,
[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE
CHARLES WATRIGANT,
[illegible]
RUE ST. LOUIS, [illegible]

Des lettres circulaires de crédit,
POUR toutes les parties de l'Europe, [illegible]
Chas. L. C. DUPUY,

G. W. DUNBAR & SON
FABRICANTS DES
SIROPS DE FRUITS
[illegible]

$1000 DE RÉCOMPENSE [illegible]
G. T. BEAUREGARD,
[illegible] Railroad Co.
F. [illegible] City Railroad Co.
ARCH. MONTGOMERY,
[illegible] City Railroad Co.
[illegible] McLELLAN,
[illegible] Street Railroad Co.
R. J. HART,
[illegible] Railroad Co.
E. W. SCHMIDT,
[illegible] Orleans Railroad Co.

AVIS IMPORTANT.
LA vente [illegible]
Par ordre,
E. R. BENTON, Président.
P. H. WOOD, Caissier.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
Bureaux, No 30 de l'avenue de la [illegible]
PREMIER ÉTAT TRIMESTRIEL.
[illegible]
G. GAYARRÉ,
Président.
C. LONGER,
Secrétaire.
[illegible]